

# DANGER ALERTE

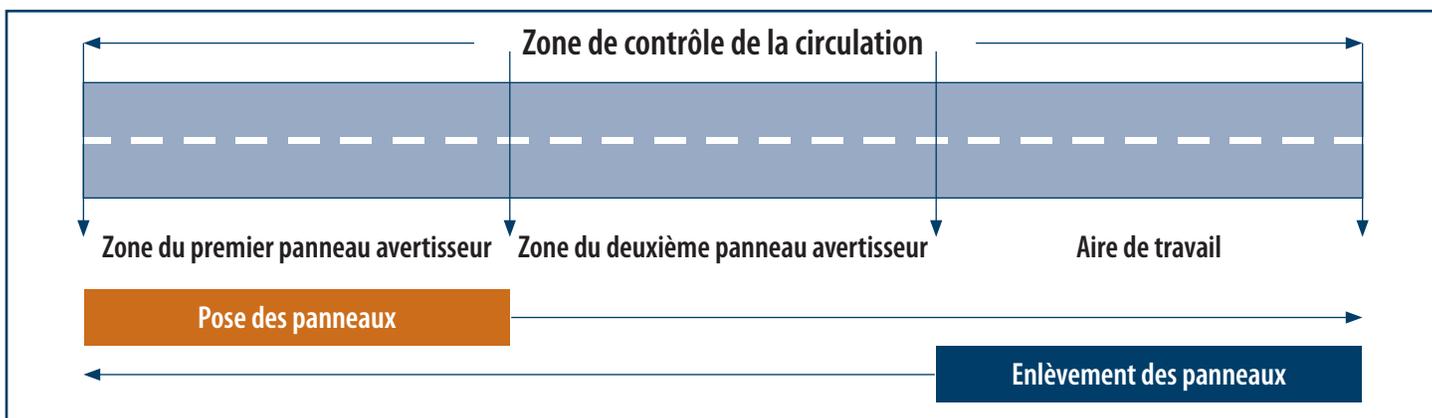
## DES TRAVAILLEURS SONT TUÉS SUR LES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- Un employé du ministère des Transports a été tué sur le coup et deux de ses collègues ont été blessés lorsqu'un camion est venu les frapper où ils effectuaient des travaux. La victime, qui faisait partie d'une équipe de réparation des routes, plaçait des cônes de déviation orange le long de la ligne centrale de la Transcanadienne lorsque le camion l'a frappée.
- Un râteleur d'asphalte ayant 11 années d'expérience est décédé après avoir été écrasé par une fourgonnette. Le travailleur aidait un collègue à enlever un petit tas de débris près d'une entrée privée à la fin d'un projet de pavage. C'était la brunante et le ciel était couvert. Les travailleurs levaient le hayon de leur camion lorsque la fourgonnette a frappé la victime. Cette dernière a été projetée et est restée coincée sous les roues arrières du côté du conducteur du camion.

**On doit toujours placer des panneaux appropriés bien visibles dans les zones de contrôle de la circulation afin de protéger les travailleurs et d'aviser les automobilistes que des travaux sont en cours sur la route ou près d'elle.**

**Observez ces pratiques de travail sécuritaires pour assurer la sécurité des travailleurs dans les zones de contrôle de la circulation :**

- Les travailleurs qui placent et enlèvent des dispositifs de signalisation routière doivent porter l'équipement de protection individuelle qui convient, y compris une veste de sécurité réfléchissante.
- Le véhicule qui sert à transporter les dispositifs de signalisation routière devrait être muni de feux clignotants à haute visibilité.
- Les travailleurs qui placent et enlèvent les dispositifs de signalisation routière sur les routes ou près d'elles doivent faire preuve de prudence en tout temps. On doit placer et enlever les dispositifs de façon sécuritaire et uniforme tout en se conformant au paragraphe 93(2) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.



Une fois les travaux terminés, on doit enlever les panneaux dans l'ordre inverse.